

Courrier à Messieurs

**Courrier de**  
**Sébastien JUMEL**  
**Jean-Paul LECOQ**  
**Hubert WULFRANC**  
**Députés de Seine Maritime**

**Pierre DENISE**, président de l'Université  
de Caen Normandie  
**Joël ALEXANDRE**, président de  
l'Université de Rouen Normandie  
**Pascal REGHEM**, président de  
l'Université du Havre Normandie

**Objet :** « Plan étudiants »

MM. les Présidents,

Le gouvernement a fait le constat des limites techniques du système d'admission post-bac (APB) qui a conduit à des situations absurdes autant qu'injustes pour nombre de postulants à l'université. Il s'est appuyé sur ces limites, largement mises en avant par les médias, pour promouvoir un projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants dit « plan étudiants » présenté le 30 octobre dernier et dont le texte est voté ce mardi 19 décembre 2017.

Vous nous saisissez des inquiétudes qui sont les vôtres quant à certains effets négatifs du texte gouvernemental sur l'orientation future des jeunes. Vos craintes portent sur la suppression du critère de lieu d'habitation, celle également de la hiérarchisation des vœux et sur la définition d'attendus nationaux de nature à garantir la lisibilité de l'offre de formation.

Si nous partageons votre constat sur ces différents points, en particulier sur l'effacement du critère de lieu d'habitation et la disparition de la hiérarchisation des vœux, nous portons un regard très sévère sur l'orientation d'ensemble du texte et sur les conséquences qu'il ne manquera pas d'avoir sur l'égalité d'accès à l'université.

Si nous voulons rendre l'offre universitaire, cohérente, attractive et efficiente, nous devons répartir de manière équitable les moyens à l'échelle nationale, la concurrence ne devrait pas prévaloir dans l'éducation de la nation, c'est par la coopération et la réflexion collective que nous pourrions construire l'enseignement supérieur public de demain.

D'autre part, c'est en veillant à la pérennité des universités de proximité et à un financement juste entre les grosses universités et les petites, c'est un travail d'équilibriste qu'il faut mener absolument.

Une chose est de constater les immenses problèmes qu'affronte l'Université : effectivement le système d'orientation est très largement perfectible et doit être amélioré, effectivement dans l'état actuel des moyens mis à disposition de l'enseignement supérieur l'égalité d'accès à l'Université n'est pas assurée et trop de jeunes sont en échec dans les Universités. Mais, dans un contexte d'explosion démographique étudiante, bien connu, les défauts d'APB apparaissent très largement comme l'arbre qui cache la forêt.

C'est un plan d'ensemble garantissant à l'Université et à la recherche publique les moyens de faire face à cette poussée du nombre d'étudiants (+35 000/an) que nous avons appelé de nos vœux au cours du débat parlementaire. En cohérence, nous nous sommes opposés fermement à un texte gouvernemental qui au principal, in fine, renforce les inégalités d'accès aux études supérieures par une sélection qui ne dit pas son nom ; un texte dépourvu des moyens nécessaires à notre Université et notre recherche de rattraper leurs retards.

APB c'est le petit bout de la lorgnette. La réalité est que le budget dédié à chaque étudiant a baissé de 10 % dans notre pays en dix ans, que le projet de loi de finances pour 2018 ne prévoit qu'une augmentation de 200 millions d'euros, en partie absorbée par le glissement vieillesse-technicité alors que les syndicats étudiants et d'enseignants s'accordent sur la nécessité d'une augmentation d'un milliard d'euros afin d'absorber les 35 000 étudiants supplémentaires qui rejoignent l'enseignement supérieur chaque année.

Compte tenu des retards pris par notre système d'enseignement supérieur, c'est un investissement public de 3 milliards d'euros qui est attendu pour permettre à l'université de fonctionner normalement.

Ce choix, éminemment politique, n'est pas celui du président de la République, de son gouvernement et de sa majorité.

Jusqu'à présent, n'importe quel bachelier pouvait intégrer la filière non-sélective de son choix. Seulement, le sous-investissement chronique dans les universités est à l'origine de ce phénomène de filières dites « en tension », cumulé à une augmentation démographique que nous ne pouvons que saluer puisque l'augmentation du nombre d'étudiant est un bienfait pour la société. Seulement, avec un nombre de demandes supérieur à celui des places disponibles, comme en STAPS ou en psychologie, une pénurie s'est installée. Faute de vouloir créer des places, les pouvoirs publics ont développé le tirage au sort.

La loi étudiante propose de conditionner l'intégration d'un bachelier qui candidate dans une des filières en tension à l'acceptation par le directeur d'établissement de sa candidature, sur la base de l'avis du conseil de classe de terminal, du dossier scolaire et du projet professionnel.

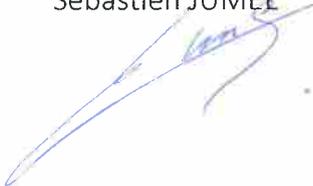
Ainsi, il est laissé toute latitude aux directrices et directeurs d'établissement pour accepter ou non un bachelier. Pour notre part, nous rejetons cette logique consistant à refuser à des bacheliers l'intégration à la filière de leur choix sous prétexte du manque de places.

Il est du rôle de l'État de garantir le libre accès à l'université à tous les bacheliers, en mettant les moyens financiers et humains permettant un accueil de toutes et tous dans de bonnes conditions. Ce n'est pas aux bacheliers de subir. Les premiers touchés par les effets du texte gouvernemental seront les jeunes issus des milieux populaires qui subissent déjà une discrimination sociale à l'école, au collège et au lycée. Ce n'est pas acceptable.

Vous pouvez compter sur notre engagement à exiger du gouvernement les moyens sans lesquels nos universités ne peuvent répondre aux défis qui sont les leur. Vous pouvez compter sur notre soutien dans vos démarches auprès des pouvoirs publics.

Nous vous prions de recevoir, Messieurs les Présidents, nos sincères salutation.

Sébastien JUMEL



Jean-Paul LECOQ



Hubert WULFRANC

